



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Caisses d'épargne et de prévoyance

Question écrite n° 50836

Texte de la question

M. François d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet de réforme du statut juridique des caisses d'Épargne, destiné à consolider la relation dudit établissement avec ses clients, à renforcer les instances dirigeantes, à conforter l'application de la caisse d'Épargne dans la vie locale et régionale, à lui permettre de créer des partenariats financiers solides et dynamiques, à améliorer la perception de la rentabilité du groupe et, enfin, mieux orienter les actions de l'ensemble des établissements. Par ailleurs, l'adoption de nouveaux statuts permettra un rapprochement avec les clients sans modifier aucunement le statut du personnel. Et, surtout, l'action en faveur du logement social et l'existence du livret A seront affirmées. Pour l'ensemble de ces raisons, dirigeants et personnels d'encadrement du groupe Caisse d'Épargne souhaitent une adoption rapide des modifications. Il lui demande les dispositions qu'il pense arrêter afin de satisfaire au mieux les aspirations ci-avant exposées.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50836

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1980